



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté interpréfectoral, une consultation publique d'une durée de 4 semaines est ouverte du lundi 29 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 sur le territoire de la commune de BLAYE-LES-MINES (81400), concernant la demande présentée par la SCA CELIA, représentée par M. André VEYRAC, siège social : 10 rue de Lavherne - 12210 LAGUIOLE, relative à l'enregistrement d'un élevage de bovins au titre de la rubrique 2101-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, à l'adresse suivante : chemin Albert Rivenc, sur le territoire de la commune de BLAYE-LES-MINES (81400).

Le dossier sera déposé à la mairie de BLAYE-LES-MINES, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, **du lundi 29 juin au lundi 27 juillet 2020 inclus**, du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra également adresser ses observations par lettre (Préfecture du Tarn – Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi Cedex 09) ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation du public : pref-celia@tarn.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn pourra prendre la décision d'enregistrement par le biais d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012, ou d'un arrêté préfectoral de refus.